

SOMMAIRE

PAGE 1

♦ Formation professionnelle : un atelier pour mieux impliquer le secteur privé Bobolais

PAGE 2

♦ L'ANPE et le CNPB engagés pour une meilleure synergie

♦ Formation professionnelle : Une table ronde pour une meilleure implication du secteur privé

PAGE 3

♦ Le projet de rapport sur l'état de la Gouvernance au Burkina Faso en 2013 validé

PAGE 4

♦ Les projets de développement du secteur privé de la BAD passés à la loupe au Patronat

PAGE 5

♦ Accord OMC : le Burkina auto évalue ses besoins et priorités en matière de facilitation

PAGE 6

♦ les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau adoptés

PAGE 7

♦ Burkina Faso : une transition vers l'économie verte

PAGE 8

♦ Quatrième session du Comité Nationale de Validation du mécanisme Pré-FIE du Programme d'Appui au Secteur Forestier

PAGE 9

♦ Economie verte et adaptation aux changements climatiques au menu du 3^{ème} congrès de la Nature

PAGE 10

♦ 16ème session du Comité de Concertation des CEFORE : le nombre d'entreprises créées en progression

Formation professionnelle : Un atelier pour mieux impliquer le secteur privé Bobolais



et Formation du CNPB, Monsieur COM-PAORE Issa.

Les travaux se sont déroulés sous la modération de Monsieur Hamadou TRAORE, Directeur des ressources humaines de Winner Industrie.

Cinq communications ont été présentées sur les thèmes suivants :

- Présentation du PAPS/EFTP ;
- Les attentes du privé et plus particulièrement des entreprises privées dans le domaine de la formation professionnelle ;
- Le rôle du privé dans le domaine de la formation professionnelle suivant la PNEFTP, son schéma directeur et son Plan d'Actions 2011-2015 ;
- Le concept de partenariat centre ou établissement de formation/entreprise ; De l'opportunité de l'adoption d'une charte État/secteur privé pour la promotion de la formation professionnelle.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) en collaboration avec le Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PAPS/EFTP) a organisé le 07 mai 2014 à RAN Hôtel de Bobo-Dioulasso, un atelier sur l'implication du secteur privé dans le dispositif et le processus de la formation professionnelle.

Cet atelier qui intervient après celui de Ouagadougou tenu le 30 avril 2014 sur le même thème, a réuni une trentaine d'entreprises et d'organisations professionnelles de la ville de Bobo -Dioulasso.

Il avait pour objectif d'identifier et d'analyser les apports, les besoins, les attentes et les préoccupations exprimés par le secteur privé en matière de formation professionnelle et de valorisation des ressources humaines.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier s'est déroulée sous la présidence de Madame Gisèle OUEDRAOGO, Trésorière de la Fédération des Femmes Entrepreneur et d'Affaires (FEFA)/ section de Bobo-Dioulasso représentant le Président du CNPB. Elle avait à ses côtés le Coordonnateur du PAPS/EFTP, Monsieur Ambroise BAKYONON et le Président de la Commission Éducation, Emploi



Les échanges qui ont suivis ces communications ont révélé la pertinence de cet atelier dont l'organisation a été saluée par les différents intervenants.

L'ANPE et le CNPB engagés pour une meilleure synergie



ment des structures à travailler en synergie.

La cérémonie a connu la présence de Monsieur Emile BASGA DIALLA, Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, de Monsieur Vincent ZAKANE, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, de Monsieur Birahima NACOULMA Président du

Conseil National du Patronat Burkinabé, et de Madame Adélaïde ZABRAMRA/YAMEOGO Directrice Générale de l'ANPE.

Pour Monsieur NACOULMA Birahima, Président du Conseil National du Patronat Burkinabé, la problématique de l'emploi est une question majeure

qui interpelle tous les acteurs du développement.

Raison pour laquelle le CNPB s'est engagé dans une convention de partenariat avec l'ANPE pour favoriser une meilleure insertion socioprofessionnelle des jeunes sur le marché du travail.

Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a salué la collaboration des deux structures et leur a assuré tout le soutien de son département dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

La cérémonie de signature du plan d'action ANPE/CNPB a été également mise à profit pour la signature d'un contrat entre le CNPB, l'ANPE et le FAFPA pour le financement des formations modulaires et de perfectionnement au profit des travailleurs des entreprises

Après la signature de la convention entre le CNPB et l'ANPE le 19 juillet 2013, le vendredi 16 mai 2014, les deux structures ont fait un pas de plus dans leur engagement mutuel dans la résolution du problème de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à travers la signature du plan d'action ANPE/CNPB qui témoigne de l'engage-

Formation professionnelle : Une table ronde pour une meilleure implication du secteur privé



généralisation de la formation professionnelle.

La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Monsieur Frederick KABORE qui avait à ses côtés, la Représentante du Président du Patronat burkinabé, Madame Simone ZOUNDI et la Re-

présentante des partenaires techniques et financiers, Madame Lyn VOEGELE.

Madame Simone ZOUNDI qui représentait le Président du Patronat Burkinabé, Monsieur Birahima NACOULMA a dans son allocution souhaité la bienvenue aux participants et indiqué que l'objectif de cette table ronde est de contribuer à l'amélioration de l'adéquation emploi /formation. Elle a souligné que le Patronat Burkinabé reste convaincu que l'amélioration du dispositif d'enseignement et de formation techniques et professionnels, passe nécessairement par l'institutionnalisation de concertations

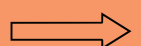
tripartites périodiques entre le gouvernement, les entreprises, les écoles et centres de formation. Aussi, a-t-elle indiqué que, le CNPB ne ménagera aucun effort pour soutenir toutes les initiatives rentrant dans ce cadre afin qu'à l'horizon 2015, les écoles et centre de formation ne forment plus des chômeurs et que l'adéquation formation emploi soit une réalité.

Elle a terminé en exhortant les participants à contribuer efficacement aux débats afin qu'au sortir de ces échanges, des conclusions pertinentes soient formulées pour une prise de conscience et une meilleure appropriation du programme d'appui de la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle.

Pour la représentante des Partenaires Techniques et Financiers, Madame Lyn VOEGELE, les entreprises sont les mieux placées pour décrire, recenser les besoins en formation et initier des projets à même de satisfaire les exigences en qualification (...)

« Impliquer davantage le secteur privé dans le dispositif et le processus de la formation professionnelle » c'est sous ce thème qu'une table ronde a réuni en prélude au Salon des métiers le Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, le Conseil National du Patronat Burkinabé, les responsables des centres de formation et les entreprises, les 20 et 21 mai 2014, à l'Établissement Gabriel Taborin de Saaba.

L'objectif de cette table ronde était de discuter des relations entreprises/centres de formations et de débattre de la contribution du privé dans la promotion et la



(Suite p.3)

(suite de la page 2)

« Elles sont également des lieux de formation pour les apprentis et les stagiaires », a-t-elle notifié. C'est pourquoi, les entreprises devront participer à la conception des curricula en fonction des compétences. « C'est à travers cette synergie d'actions que nous parviendrons à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi », a ajouté la représentante des PTF.

Et pour rendre le secteur plus performant, la représentante des partenaires techniques et financiers, propose un certain nombre de réformes à entreprendre dans le sens de la clarification du rôle des acteurs, la décentralisation des instruments financiers et le développement des contrats entre les acteurs des secteurs public et privé. Pour finir, Madame VOEGELE a réaffirmé la disponibilité et l'engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir le dévelop-

peusement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels au Burkina Faso.

Prononçant le discours d'ouverture, le secrétaire général du Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Monsieur Frédéric KABORE a indiqué qu'à travers le choix de ce thème, son département entend reconnaître et saluer l'importance et le rôle du secteur privé dans le processus de la formation professionnelle. « Cette rencontre est pour le département, l'occasion de mettre en relief le patriotisme de toutes celles et de tous ceux qui investissent dans ce domaine social, pas forcément lucratif, mais utilement profitable à notre jeunesse et à notre économie, pour lesquelles il forme des compétences sûres », a souligné le secrétaire général.

Il a en outre exhorté le patronat burkinabè et les opérateurs économiques à financer davantage la formation profession-

nelle qui est un investissement sûr. « C'est un investissement dont le retour s'évalue en disponibilité de ressources humaines et d'une main-d'œuvre qualifiée, en gain de productivité et en compétitivité des produits et des services offerts » a-t-il indiqué.

Pendant ces deux jours, les participants à la table ronde ont passé en revue des thématiques importantes de la formation professionnelle à savoir : le financement de la formation professionnelle, le mécanisme d'appel à projet au FAFPA, le partenariat entre les structures de formation et les entreprises.

Cette table ronde intervient après les deux ateliers sur l'implication du secteur privé dans le processus de la formation professionnelle, organisés par le Patronat burkinabè à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, respectivement le 30 avril et le 07 mai 2014.

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) a organisé du 17 et 18 juin 2014 à Bobo Dioulasso un atelier de validation du projet de rapport sur l'état de la Gouvernance au Burkina Faso en 2013.

Réunissant une quarantaine de participants venant de départements ministériels, du secteur privé et de la société civile, cet atelier avait pour objectif d'examiner et de valider le projet de rapport sur l'état de la gouvernance au Burkina Faso en 2013, élaboré par le Secrétariat Permanent de la politique Nationale de Bonne Gouvernance (SP/PNBG). L'atelier a été marqué par la présentation du rapport qui s'est structuré autour de quatre composantes que sont :

- ◆ La gouvernance politique ;
- ◆ La gouvernance administrative ;
- ◆ La gouvernance économique ;
- ◆ La gouvernance locale.

Pour chaque composante, le rapport a révélé des acquis des insuffisances et des défis qui ont donné lieu à la formulation de recommandations.

Ainsi pour ce qui de la gouvernance économique le rapport 2013 a relevé les acquis suivant :

- ◆ la mise en œuvre des politiques sectorielles et des plans locaux de développement, la distribution de

100 000 charrues ;

- ◆ l'adoption de documents d'orientation pour la promotion des pôles de croissance, la hausse de la mobilisation des recettes courantes ;
- ◆ la modernisation du système fiscal, l'amélioration de la gestion de l'aide publique au développement ;
- ◆ la promotion du secteur privé à travers la tenue de la 13^{ème} rencontre Gouvernement/ secteur privé, l'adoption de la loi sur le partenariat public/

privé ;

- ◆ la tenue de la 4^{ème} session du Conseil présidentiel pour l'Investissement, l'opérationnalisation du programme d'appui au développement du secteur privé.

Au niveau des insuffisances, le rapport a cité entre autres :

- ◆ l'éclatement des tâches de prévisions macroéconomiques entre plusieurs structures ;
- ◆ la prédominance des subventions publiques dans la trésorerie des établissements publics de l'Etat ;

- ◆ le recul du Burkina dans le classement Doing Business ;
- ◆ l'insuffisance de mesures répressives dans la lutte contre la corruption.

Les principaux défis ont porté sur :

- ◆ la recherche d'une croissance économique élevée et soutenue ;
- ◆ la formalisation du secteur informel ;
- ◆ l'éradication de la corruption.

Le rapport a recommandé :

- ◆ l'application effective de la gestion axée sur les résultats dans la gestion des ressources publiques ;
- ◆ l'implication plus accrue du secteur privé dans la mise en œuvre des pôles de croissances;
- ◆ la prise de sanctions exemplaires et dissuasives à l'encontre des auteurs d'actes de corruption.

Il faut noter que le SP/PNBG est la structure qui élabore annuellement ce rapport. Il a été créé en 2007 avec pour mission de suivre, d'évaluer et d'impulser la mise en œuvre de la Politique Nationale de Bonne Gouvernance.

Le projet de rapport sur l'état de la Gouvernance au Burkina Faso en 2013 validé

Les projets de développement du secteur privé de la BAD passés à la loupe au Patronat



Le mardi 3 juin 2014, le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu une forte délégation de la Banque Africaine de Développement (BAD) conduite par Madame Ginette NZAU MUTETA, Représentante résidente.

Entrant dans le cadre de la revue à mi-parcours du document de stratégie pays (DSP) 2012-2016 combinée avec la revue du portefeuille du groupe de la Banque africaine de Développement (BAD), cette rencontre a été présidée par Monsieur Elie Justin OUEDRAOGO, vice président du Conseil National du Patronat Burkinabè, chargé des relations extérieures et de la coopération qui avait à ses cotés la Représentante Résidente de la BAD au Burkina.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur OUEDRAOGO a au nom du Président Birahima NACOUUMA, remercié la BAD pour l'initiative de cette consultation qui permettra au secteur privé de mieux connaître les actions de la BAD au Burkina Faso. Ensuite, il a rendu un vibrant hommage à la BAD pour son appui constant au Burkina Faso à travers le financement d'activités qui contribuent fortement à améliorer l'environnement des affaires. Il s'est pour sa part félicité de la prise en compte dans le Document de stratégie pays 2012 -2016 de la BAD, de préoccupations majeures du secteur privé.

Madame NZAU MUTETA a adressé ses vifs remerciements au Patronat ainsi qu'aux différentes personnalités présentes qui témoigne de l'intérêt porté aux activités de la Banque Africaine de Développement.

Elle a indiqué que la BAD a adopté une stratégie décennale couvrant la période 2013-2022, stratégie essentiellement orientée vers la transformation de l'économie de l'Afrique. Ainsi, elle a souligné que cette stratégie met le développement du secteur privé au cœur des actions de la Banque qui représente plus de 30% du portefeuille de la Banque.

Terminant son propos, elle a souhaité que cette rencontre soit l'occasion d'échanges riches et fructueux afin de formuler des suggestions qui répondront au mieux aux besoins actuels du Burkina.

Cette journée a été marquée par la diffusion de films sur le cinquantenaire de la BAD et sur les actions de la BAD au Burkina.

En rappel, la BAD souffle ses 50 bougies cette année. Créée en 1964 et dotée d'un capital de 100 milliards de dollars US (81 milliards EUR), elle s'est beaucoup investie dans la construction des infrastructures ferroviaires, maritimes et terrestres, contribuées, au développement des secteurs de l'Agriculture, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. Les premières opérations du Groupe de la BAD au Burkina Faso datent de 1970 et le portefeuille actif de la Banque comporte une dizaine de projets, pour un engagement de plus de 300 milliards de francs CFA. L'institution financière intervient au Burkina à travers un document de stratégie pays 2012-2016 qui repose sur deux piliers à savoir : Le développement des infrastructures structurantes de soutien à la croissance et la consolidation de la gouvernance.



Cette rencontre a été l'occasion pour la BAD d'exposer sa stratégie à long terme, ses critères d'éligibilité, sa note conceptuelle et sa stratégie pour le secteur privé ainsi que les opportunités de financement des projets du secteur privé. Dans la mise en œuvre de sa stratégie pays, la banque entend mettre l'accent sur les approches intégrées dans les projets, et cela pour mieux tenir compte des questions d'inclusions sociales, notamment le développement du capital humain, l'emploi des jeunes et la prise en compte du genre.

Sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), s'est tenu du 19 au 23 mai 2014, à Joly Hôtel à Ouagadougou, un atelier national sur l'auto-évaluation des besoins et priorités du Burkina Faso en matière de facilitation des échanges dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Cet atelier de cinq jours a regroupé les représentants des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre future de l'Accord sur la facilitation des échanges, des structures d'appui au secteur privé, dont le Patronat Burkinabé et les organisations socio-professionnelles. L'atelier avait pour objectif principal d'aider le Burkina Faso à identifier les capacités locales existantes et leurs lacunes et partant, les exigences qui s'imposent en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités nécessaires pour prendre les engagements en matière de facilitation des échanges qui soient appropriés.

Il visait également à déterminer le délai requis pour satisfaire à ces engagements, permettant ainsi au Burkina Faso d'indiquer à l'OMC quelles obligations il a l'intention de respecter dans les domaines d'engagement qui sont soit immédiats, soit peuvent être mis en œuvre au cours d'une période donnée ou nécessitent à la fois plus de temps et davantage de soutien en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

L'atelier a été marqué par trois communications à la suite desquelles les participants ont été répartis en groupes pour les travaux en commission et en plénière. Les trois(03) communications ont porté sur les thèmes

suivants :

- ◆ introduction à l'accord sur la facilitation des échanges ;
- ◆ assistance technique internationale et/ou régionale ;
- ◆ introduction au guide et au processus d'évaluation des besoins.

Pour l'essentiel de ces communications l'on retient que le Traitement Spécial Différencié (TSD) s'applique uniquement aux Pays en Développement (PED) y compris les Pays les Moins Avancés (PMA) avec des flexibilités qui leur sont accordées pour la mise en œuvre. Chaque pays en développement décide quand il peut mettre en œuvre chaque dispo-

Accord OMC : le Burkina auto évalue ses besoins et priorités en matière de facilitation

sition. Il existe trois catégories de mesures sur la facilitation des échanges et chaque PED et PMA classera chaque mesure selon qu'il pourra la mettre en œuvre. Il s'agit entre autres de la:

- ◆ **Catégorie A** : qui regroupe des mesures que le pays peut mettre en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges;
- ◆ **Catégorie B** : qui regroupe des mesures pour lesquelles le pays a besoin d'un délai supplémentaire;
- ◆ **Catégorie C** : qui regroupe des mesures pour lesquelles le pays a besoin de temps et d'assistance technique.

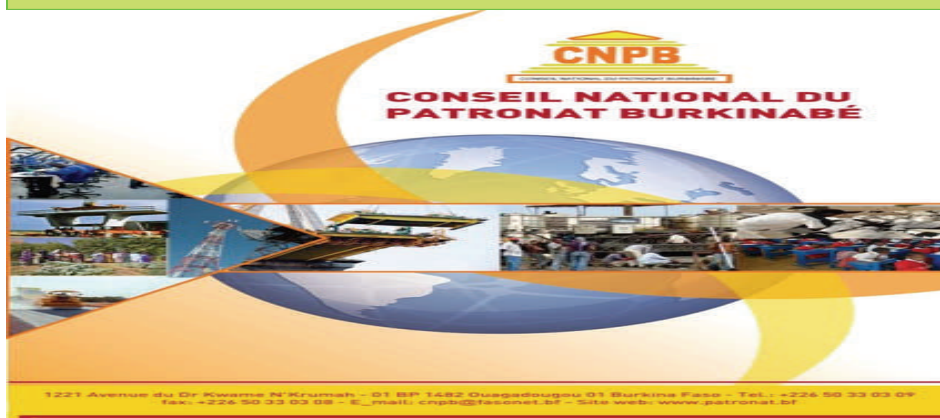
Les participants ont fait des propositions d'actions à entreprendre au niveau national et au niveau de l'Ambassade du Burkina Faso à Genève en vue d'accélérer la mise en œuvre des différentes mesures de l'Accord et pouvoir en tirer pleinement avantages.

Au niveau national, les recommandations ont porté sur les actions suivantes:

- ◆ formaliser le plus rapidement possible le Comité National de la Facilitation des Echanges (CNFE) et le doter de moyens conséquents pour son fonctionnement ;
- ◆ faire un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers afin d'avoir leur accompagnement dans la mise en œuvre des mesures de la catégorie C ;
- ◆ sensibiliser les acteurs du secteur privé sur l'accord sur la facilitation des échanges.

A l'endroit de l'Ambassade du Burkina Faso à Genève, les recommandations ont porté sur les actions suivantes:

- ◆ poursuivre le plaidoyer auprès des partenaires afin que le Burkina Faso puisse disposer d'une assistance technique et financière et du renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre des mesures de la catégorie C ;
- ◆ poursuivre la défense des priorités nationales et favoriser la concertation avec les pays membres des intégrations économiques régionales dont le Burkina Faso fait partie ;
- ◆ insister pour que les capacités et les délais de la mise en œuvre des mesures pour lesquelles le Burkina Faso n'est pas conforme soient fonction de l'assistance technique et du soutien pour le renforcement des capacités qui seront apportés.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)
1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso - Tel. : +226 50 33 03 09
Fax : +226 50 33 03 08 - E-mail: cnpb@fasonet.bf - Site web: www.patronat.bf

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau adoptés

Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a participé du 26 au 27 juin 2014, aux travaux de la session d'examen et d'adoption des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des bassins de la Comoé et du Mouhoun de la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CNADDT) au centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFP-RZ).

Cette session présidée par Monsieur Toussaint Abel COULIBALY, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) avait pour vérifier la cohérence des propositions d'aménagement des SDAGE par rapport aux orientations du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) et de formuler des suggestions et recommandations visant à garantir la cohérence et l'opérationnalité desdits schémas.

Prononçant le discours d'ouverture, Monsieur le Ministre de l'aménagement du Territoire a rappelé que l'aménagement du territoire au Burkina Faso est régie par la loi n°034-2012/AN portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), laquelle prévoit les instruments et les organes d'aménagement et de développement durable du territoire, mais aussi les procédures d'élaboration et d'adoption desdits instruments. Il a situé le contexte dans lequel se tient la session et rappelé ses objectifs, à savoir qu'au terme de la session, les membres de la CNADDT devraient formuler des observations et des recommandations aux fins de finaliser les avant-projets des deux (02) SDAGE pour les soumettre au Conseil des ministres.

Poursuivant il a indiqué que les SDA-GE font partie des instruments d'aménagement et de développement durable du territoire prévus par la loi por-

tant RAF et traduisent la contribution du secteur de l'eau à la mise en œuvre des orientations du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT).

Pour finir, le MATD a souhaité plein succès aux travaux et a rappelé aux membres de la CNADDT que l'article 81 de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière leur confère la charge du suivi et de la mise à jour périodique des Schémas en collaboration avec les départements ministériels concernés avant de déclarer ouverts les travaux de la session.

Pour l'essentiel des travaux de cette session, l'on peut retenir quand aux missions de la CNADDT, qu'elle est chargée de :

- ◆ du suivi et de la mise à jour périodique desdits schémas et directives ;
- ◆ d'examiner et faire des suggestions sur toute question d'aménagement du territoire ;
- ◆ de participer à l'élaboration et à la révision des schémas nationaux et régionaux ;
- ◆ de donner son avis au ministère en charge de l'aménagement du territoire sur toute question dont elle est saisie et relative à l'aménagement du territoire.

Pour ce qui de la démarche d'élaboration des SDAGE, elle est issue d'une longue démarche se résumant en sept (07) grandes étapes :

- ◆ **étape 1, l'état des lieux** : cette étape a permis de dégager les grandes problématiques de l'exploitation et de la mise en valeur de la ressource en eau et a conduit à la reconnaissance « d'enjeux stratégiques fondamentaux » ;
- ◆ **étape 2, l'élaboration des scénarios et options** : elle a permis d'identifier des axes d'intervention possibles pour chacun des enjeux stratégiques (technique, social, éco-

nomique, environnemental, de la gouvernance et financier) ;

- ◆ **étape 3, le parti d'aménagement, l'ensemble des règles, mesures, normes et dispositions** : cette étape a permis de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs des SDA-GE ;

- ◆ **étape 4, concertation et participation des parties prenantes** : des rencontres semi-formelles, des consultations formelles et des concertations avec les Groupes Cibles Représentatifs des usagers de l'eau à la base et des Comités Locaux de l'Eau (CLE) ont fait l'objet de cette étape. Elle a permis de mieux comprendre la situation actuelle de l'Espace de compétence des agences de l'eau des Cascades et du Mouhoun ainsi que les perspectives de développement ;

- ◆ **étape 5, session de validation des SDAGE par les Comités Techniques de l'Eau (CTE)** ;

- ◆ **étape 6, session de validation des SDAGE par le Conseil National de l'Eau (CNE)** ;

- ◆ **étape 7, session d'examen et d'adoption des SDAGE par la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (CNADDT)**.

Les membres de la commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, ont à l'issue des deux jours de travaux formulé les deux recommandations suivantes :

- ◆ la réalisation d'un guide méthodologique d'élaboration des SDAGE ;
- ◆ l'application rigoureuse de la réglementation en matière d'eau.

Burkina Faso : une transition vers l'économie verte



En réponse à l'appel des Gouvernements réunis à la conférence de Rio+20, qui ont demandé aux agences de l'ONU de soutenir les pays intéressés à accélérer leur transition vers une économie verte solidaire dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a organisé le mercredi 28 mai 2014 dans sa salle de conférence une rencontre sur la transition vers l'économie verte au Burkina Faso.

Présidée par le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, Monsieur Georges YAMEOGO, cette rencontre s'inscrit dans la logique de la 4^{ème} conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, tenue du 17 au 19 décembre 2013 sur le thème : « **Economie verte : enjeux et opportunités pour un développement durable au Burkina Faso** ».

Ainsi, le Secrétaire Permanent du CONEDD a précisé que suite à la requête de son Excellence le Premier

Ministre auprès du Directeur Exécutif du PNUE en date 18 mars 2014, le Burkina Faso a adhéré à l'initiative Partenariat PAGE. C'est dans l'optique de déterminer avec les autorités nationales, les activités que le partenariat PAGE pourrait mener afin d'assurer la transition vers une économie verte, qu'une mission des experts de l'économie verte composée des cinq structures va échanger avec les acteurs nationaux sur les domaines d'activités porteurs.

En rappel, il a indiqué que Partenariat pour une Action sur l'Economie Verte (PAGE) a été créé en 2013 par quatre agences de l'ONU dont le Programme des Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR).

On retient de la présentation du Partenariat PAGE, que le Partenariat pour une Action sur l'économie verte a le potentiel d'aider les pays à améliorer le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques conformément à leurs propres priorités nationales de développement. La croissance au niveau des revenus et de l'emploi serait conduite par l'investissement privé et public qui réduit les émissions de carbone et la pollution, améliore l'efficacité en énergie et en ressources et empêche la perte de biodiversité et des services éco-systémiques. Il a souligné que les cinq agences partenaires de l'ONU s'allient pour coor-

donner au niveau national leur appui, leur expertise et leurs ressources pour permettre aux Etats de promouvoir l'Economie verte. PAGE se concentrera sur sept pays-pilotes, encore à désigner, et intensifiera son appui à 30 pays au total à l'horizon 2020.

Pour ce qui est de l'initiative Pauvreté Environnement, l'on retient que le Projet IPE a pour objectif d'intégrer les objectifs de pauvreté et d'environnement y compris les changements climatiques dans le processus de planification nationale, sectorielle et locale avec pour effet attendu une croissance accélérée durable et propauvre.

Les agences partenaires des Nations Unies impliquées dans ce processus fourniront un ensemble complet de services d'économie verte qui permettra aux pays de transformer leurs structures économiques nationales pour répondre aux demandes croissantes et défis du XXI^e siècle.

La mise en œuvre du partenariat en faveur d'une économie verte ne pourra véritablement être efficace sans une incitation des acteurs du secteur privé sur des questions clés telles que :

- ◆ la politique fiscale et les investissements;
- ◆ les politiques industrielles vertes;
- ◆ les emplois verts et décents;
- ◆ les politiques commerciales et les opportunités dans la promotion des économies vertes.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf

Quatrième session du Comité Nationale de Validation du mécanisme Pré-FIE du Programme d'Appui au Secteur Forestier

Le mercredi 4 juin 2014 s'est tenu dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) la quatrième session du Comité Nationale de Validation (CNV) du mécanisme Pré-FIE du Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF).

Etant la suite logique du processus de suivi du mécanisme Pré-FIE du Programme d'Appui au Secteur Forestier, cette session présidée par Monsieur Urbain BELEMSOBGO, nouveau Secrétaire Général du MEDD, Président du Comité de Pilotage du programme. Il avait à ses côtés Monsieur le Coordonnateur National du PASF et de Madame la Représentante de la Coopération Luxembourgeoise, représentant les Partenaires Techniques et Financiers. Cette session avait pour objectifs principaux d'examiner les résultats de l'évaluation du Pré-FIE et d'orienter le second appel à projets.

L'on retient pour l'essentiel de la présentation du rapport technique et financier du pré-FIE aux membres du CNV que 68 projets ont été proposés par les promoteurs dans les deux régions soit 34 projets par région. A la date du 31 mars 2014, la majorité des conventions ont été signées par le MEDD avec les promoteurs, soit 29 conventions signées dans les Hauts Bassins et 33 dans le Centre Ouest.

Pour l'examen et la validation du rapport provisoire d'évaluation, il a été indiqué que les premiers résultats du premier appel à projets montrent une diversité thématique et géographique très intéressante et une pluralité de promoteurs (publics, privés, associatifs) permettant une couverture complète des acteurs intervenant dans la gestion des forêts et, de manière plus générale, dans le domaine environnemental, sans, pour autant, omettre la dimension économique. La plupart des projets prennent en compte cette dimension économique (lutte contre la pauvreté) qui permet de donner une valeur à la ressource bois, eau, PFNL, sol, etc. et, en conséquence, de favoriser un processus de gestion durable de cette ressource.

Sur le plan des finances, le suivi de la

justification de ces fonds a posteriori ne semble pas adéquat et devra être renforcé dans le cadre du FIE. Ce renforcement concerne selon le Communicateur des aspects comptables et budgétaires car il n'y a pas de procédures de suivi purement comptable du pré-FIE. De même, les procédures de suivi budgétaire sont inadéquates dans ce sens que chaque promoteur élabore le sien.

Quant à l'examen et la validation des propositions de décisions à prendre pour le second appel à projets, il a consisté à donner les orientations du deuxième appel à projets aux membres du comité afin de prendre des décisions ci après :

- ◆ Concernant le nombre et le choix des régions, il s'est agi de l'ouverture d'une seule nouvelle région compte tenue de l'enveloppe disponible. A ce sujet, la région du Nord a été retenue comme 3^{ème} région pour tenir compte des trois systèmes agro-écologiques du Burkina ;
- ◆ Quant aux enveloppes par région les membres du CNV ont décidé la répartition de l'enveloppe disponible (**1,2 milliards de franc CFA**) de façon égale entre les trois régions pour cet appel à projets, soit 400 millions de franc CFA / région ;
- ◆ pour la structuration des guichets Pré-FIE relatif au second appel à projets, la DGESS a fait la proposition suivante qui est de simplifier la définition des guichets pour être plus claire. Ainsi, les membres du CNV ont retenu quatre (04) guichets avec des sous - guichets suivants:
 - ◆ **Guichet1 : Gestion durable des ressources forestières** (à vocation principalement écologique, inclus des actions liées aux changements climatiques) avec le sous-guichet aménagement (ciblant les forêts classés/Etat et GGF), le sous-guichet conservation

(ciblant les forêts d'intérêt local ou régional, inclus aménagement), le sous-guichet reboisement (tous espaces, forestiers ou non) et le sous-guichet recherche forestière ;

- ◆ **Guichet 2 : Promotion des filières** (à vocation sociale et économique) avec le sous-guichet promotion filières PFL (bois-énergie, foyers améliorés, bois de service, ...), le sous-guichet promotion filières PFNL
- ◆ **Guichet3 : Agroforesterie et Gestion Durable des Terres** (inclus des actions liées aux changements climatiques) avec sous guichet Recherche GDRN Sols et Eaux ;
- ◆ **Guichet4 : Appuis au montage de projets MDP, REDD+**, formation et information en matière de lutte contre les changements climatiques.

Enfin les seuils par acteurs, les membres du CNV ont retenu la révision suivante des plafonds par acteur pour le deuxième appel à projets :

- ◆ La réduction de 50 millions à 30 millions de franc CFA pour les services techniques ;
- ◆ Le maintien des seuils de 20 millions de franc CFA pour les communes et de 10 millions de franc CFA pour les privés, les associations et les ONG ;
- ◆ L'augmentation du seuil de 5 millions à 10 millions de franc CFA pour la recherche.

Après échange sur certaines préoccupations, les membres du CNV ont validé avec acclamation le rapport provisoire d'évaluation et les différentes propositions de décisions

Economie verte et adaptation aux changements climatiques au menu du 3^{ème} congrès de la Nature



Sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et le parrainage de Madame la Chargée d'Affaires de l'Ambassade de Suède, la Fondation NATURAMA et l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) ont organisé le mardi 17 juin 2014 dans la salle des conférences de Ouaga 2000 le 3^{ème} congrès de la Nature sur le thème : « économie verte, adaptation aux changements climatiques et développement durable au Burkina Faso »

Le symposium sur la nature visait à contribuer à la promotion du développement durable au Burkina Faso à travers un diagnostic profond des enjeux environnementaux, une capitalisation des approches et pratiques innovantes sur l'économie verte aux adaptations aux changements climatiques.

De l'avis du Président du Conseil de Gestion de NATURAMA, le Burkina Faso fait face au défi de comment l'homme peut assurer un futur durable et prospère tout en préservant la nature.

Quant au Président du Comité national d'organisation, il a noté que l'homme et la nature sont interdépendants et que nous avons donc besoin de ressources naturelles pour faire face au changement du climat. Il a ensuite souligné que ce congrès de la nature est un acte concret de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'environnement du développement durable.

S'agissant de la Chargée d'Affaires de l'Ambassade de Suède, Mairaine du symposium, elle a adressé ses sincères remerciements au Gouvernement pour son soutien à l'organisation du présent congrès. Elle a précisé que les pays en développement, notamment le Burkina Faso sont plus dépendants des ressources naturelles et des produits

forestiers qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. Elle a souligné que la dégradation de la nature affecte à la fois les personnes et les oiseaux, pendant que les indications socio-économiques et de biodiversité fournissent des signes de ce que la nature nous réservera.

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, dans son discours d'ouverture, a d'abord salué la grande mobilisation de tous les acteurs et partenaires locaux, nationaux et internationaux autour de ces problématiques environnementales majeures de développement durable, témoignant ainsi de leur engagement pour la préservation de l'environnement.

Il a rappelé que la communauté internationale célèbre ce jour 17 juin la journée internationale de lutte contre la désertification autour du thème : **la terre appartient à l'avenir, préservons-la des changements climatiques.**

Il a indiqué que les conclusions de la 4^{ème} session du Conseil National pour l'Environnement et du Développement Durable (CONEDD) tenue en décembre 2013 à Ouagadougou sur l'économie verte nous interpelle tous sur les défis et les préoccupations environnementales majeures de notre pays dont les sources sont à explorer dans le mode de consommation et de production d'une part et dans les effets conjugués de changement et de variabilité climatique d'autre part.

Il a poursuivi en indiquant que le Burkina a signé plusieurs conventions pour la recherche de solutions à la problématique de l'environnement et a entrepris des actions multiformes au plan politique, législatif, institutionnel et opérationnel dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

Avant de clore son propos, Monsieur le Ministre s'est réjoui du fait que ce congrès consacre des discussions sur les thématiques de gouvernance locale des ressources naturelles et des industries extractives.

Le troisième symposium dont le thème est d'actualité a permis d'examiner les problématiques environnementales et les défis spécifiques relatifs aux changements climatiques et contribuer à formuler des recommandations ciblées pour une meilleure promotion de l'économie verte et des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans un contexte de promotion de développement durable.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble nous pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 50 33 03 09 - Fax : +226 50 33 03 08
Email: cnpb@fasonet.bf - Site web: www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabé

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE
Seydou TRAORE
Alphonse GUIGUEMDE
Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabé

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



16ème session du Comité de Concertation des CEFORE : le nombre d'entreprises créées en progression



Le Centre des Formalités des Entreprises (CEFORE) a tenu le vendredi 30 mai 2014 la 16ème session ordinaire du Comité Technique de Concertation des CEFORE (CTC) dans la salle de réunion de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Le principal point de l'ordre du jour de cette session était l'amendement du rapport d'activité 2013 des CEFORE.

Ledit rapport est structuré en deux parties en lien avec les axes du plan stratégique de la MEBF à savoir :

- ♦ Faire de la MEBF un pôle d'excellence en matière de gouvernance et de partenariat public-privé ;
- ♦ Faire de la MEBF un acteur majeur en matière d'amélioration du climat des affaires.

L'examen du rapport révèle un bilan satisfait car au titre de la création d'entreprises, les CEFORE ont enregistré la création de 7180 entreprises sur une prévision de 5500. Par rapport à l'année 2012, il y'a eu une progression de 21,12%.

L'analyse par centres de formalité

indique que 72% de ces entreprises sont créées à Ouagadougou, suivi de Bobo-Dioulasso avec 10,86%.

Il faut noter que 80% des entreprises créées en 2013 sont de type individuel. La création d'entreprises de type sociétal reste faible.

Par secteur d'activités, on note une prédominance du secteur du commerce (50,58%) suivi des services avec 27,49%, de l'industrie avec 12,62% et de l'artisanat avec 9,31%.

Au niveau des formalités modificatives, courant 2013, 1453 cas d'inscriptions modificatives ont été enregistrés. Ce qui représente une baisse de 16,97% par rapport à l'année 2012.

Quant aux formalités de cessation d'activités, 197 dossiers de demande de radiations ont été enregistrés en 2013 contre 248 en 2012.

Les membres du CTC ont fait des observations dans le sens d'améliorer la qualité du document qui sera soumis pour adoption au Comité de gestion.

Il y a lieu de féliciter la Maison de l'Entreprise pour les efforts fournis pour maintenir le cap en matière de délai de création d'entreprises malgré les difficultés rencontrées.

Il est envisagé à terme, une interconnexion des CEFOREs avec les différentes administrations partenaires.

Ce qui permettra de pouvoir créer une entreprise en un seul jour.